

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 27
Pour : 23
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire.

Présents Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER

Ont donné procuration Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE

Absents excusés Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT

Absents non excusés Richard BRAU

Secrétaire de séance Josy CRESTA

**AFFAIRE N°01 : FINANCES LOCALES.
COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Budget COMMUNE.**

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, présente le projet de Compte Administratif 2015 de la Commune et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 14 602 466.39
Dépenses de Fonctionnement 12 326 235.29

Résultat de Fonctionnement 2015 2 276 231.10
Excédent de Fonctionnement antérieur 255 558.00

Résultat global de Fonctionnement 2015 : + 2 531 789.10 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement 7 134 854.28
Dépenses d'Investissement 5 077 062.58

Résultat d'Investissement 2015 2 057 791.70
Déficit d'investissement antérieur - 1 096 540.02

Résultat global d'Investissement 2015 : + 961 251.28 euros
(à inscrire RECETTES au 001 : Résultat d'Investissement reporté)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif COMMUNE 2015.

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** avec 23 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), les résultats définitifs tels que définis dans le document budgétaire.

4°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329.DOT1503J6 AFDI-DE

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

**AFFAIRE N°02 : FINANCES LOCALES.
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 -
COMMUNE.**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du Budget de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat global du dit exercice, constatant que le compte administratif présente un excédent global de clôture de : **2 276 231.10 €** et un excédent de la section d'Investissement de **2 057 791.70 €**

1°) **DECIDE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), d'affecter le résultat selon le tableau ci-après :

Pour mémoire, résultat antérieur reporté :	
Excédent de Fonctionnement	421 674.85 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	4 334 022.80 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	3 493 040.38 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	2 531 789.10 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	1 038 748.72 €
Solde disponible :	
- affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
- excédent d'exploitation reporté (cpte 002)	1 493 040.38 €

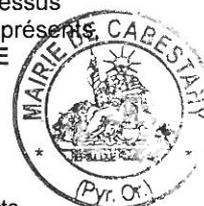
2°) **DIT** que la présente délibération sera :
- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329-D01150316A-F02-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY		
Date de la convocation :		08/03/2016			
Date d'affichage de la convocation :		09/03/2016			
Nombre de membres :		SEANCE DU 15 MARS 2016			
Afférents au Conseil municipal :				29	
En exercice :				29	
Ayant pris part à la délibération :				28	
Pour :				24	
Contre :				4	
Abstention :		0			
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.					
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER				
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE				
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT				
Absents non excusés	Richard BRAU				
Secrétaire de séance	Josy CRESTA				

**AFFAIRE N°03 : FINANCES LOCALES.
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
« COMMUNE » 2015.**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

1°) **DECLARE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part,

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288-20160329-D01150316 AF03 DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

République Française			EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Département des Pyrénées- Orientales				
Date de la convocation :		08/03/2016		
Date d'affichage de la convocation :		09/03/2016		
Nombre de membres :				
Afférents au Conseil municipal :		29		
En exercice :		29		
Ayant pris part à la délibération :		27		
Pour :		23		
Contre :		4		
Abstention :		0		
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire.				
Présents	Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER			
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE			
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT			
Absents non excusés	Richard BRAU			
Secrétaire de séance	Josy CRESTA			

**AFFAIRE N°04 : FINANCES LOCALES.
COMPTE ADMINISTRATIF 2015
Du Budget LOTISSEMENTS**

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, présente le projet Compte Administratif 2015 et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	839 387.70
Dépenses de Fonctionnement	2 723 145.51
Résultat de Fonctionnement 2015	- 1 883 757.81
Excédent Fonctionnement antérieur	2 404 316.74
Résultat global de Fonctionnement 2015	520 558.93 euros
(à inscrire au 002 : Résultat de Fonctionnement reporté)	

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	1 879 197.47
Dépenses d'Investissement	773 090.46
Résultat d'Investissement 2015	1 106 107.01
Déficit d'Investissement antérieur	- 1 106 107.01
Résultat global d'Investissement 2015	0 euros
(à inscrire au 001 : Résultat d'Investissement reporté)	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif LOTISSEMENTS 2015.

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** avec 23 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) les résultats définitifs tel que définis dans le document budgétaire.

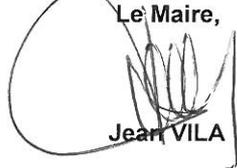
4°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 2016 0329 - D01J50316 AFD4 - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	08/03/2016	
Date d'affichage de la convocation :	09/03/2016	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	24	
Contre :	4	
Abstention :	0	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER	
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE	
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT	
Absents non excusés	Richard BRAU	
Secrétaire de séance	Josy CRESTA	

AFFAIRE N°05 : FINANCES LOCALES.
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 - LOTISSEMENTS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du Budget LOTISSEMENTS de la Commune, statuant sur l'affectation du résultat global du dit exercice, constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de clôture de : - 1 883 757.81€ et un excédent de la section d'Investissement de 1 106 107.01€

1°) **DECIDE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) d'affecter le dit résultat selon le tableau ci-après :

Pour mémoire, résultat antérieur reporté :	
Excédent de Fonctionnement	2 404 316.74 €
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	520 558.93 €
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	520 558.93 €
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	520 558.93 €
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	€
Solde disponible :	
- affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
- excédent d'exploitation reporté (cpte 002)	520 558.93 €

- 2°) **DIT** que la présente délibération sera :
- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
 - publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 2016 0329-101150316 AF05-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 08/03/2016 Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 24 Contre : 4 Abstention : 0			SEANCE DU 15 MARS 2016
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER		
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE		
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés	Richard BRAU		
Secrétaire de séance	Josy CRESTA		

AFFAIRE N°06 : FINANCES LOCALES.
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
« BUDGET LOTISSEMENTS » 2015.

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

1°) **DECLARE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part,

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288-2016 0329-D011503.16 AFO6-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :		08/03/2016	
Date d'affichage de la convocation :		09/03/2016	
Nombre de membres :			
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016	
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	27		
Pour :	23		
Contre :	4		
Abstention :	0		
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire.			
Présents	Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER		
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE		
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés	Richard BRAU		
Secrétaire de séance	Josy CRESTA		

**AFFAIRE N°07 : FINANCES LOCALES.
 COMPTE ADMINISTRATIF 2015
 Budget LES HAUTS DU MOLINAS**

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, rappelle que par délibération en date du 12 mai 2015, la forme de ce budget annexe a été modifiée en conservant la nomenclature M14 mais en Budget annexe et non annexe lotissement et ce, à la demande des services de la Direction Générale des Finances Publiques.

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, présente le projet de Compte Administratif 2015 et donne lecture des opérations :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	0.36
Dépenses de Fonctionnement	25 117.54
Résultat de Fonctionnement 2015	- 25 117.18
Excédent de Fonctionnement antérieur	0
Résultat global de Fonctionnement 2015 :	- 25 117.18 euros

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	500 000
Dépenses d'Investissement	45 063.22
Résultat d'Investissement 2015	454 936.78
Déficit d'investissement antérieur	0
Résultat global d'Investissement 2015 :	454 936.78 euros
(à inscrire RECETTES au 001 : Résultat d'Investissement reporté)	

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015, dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif du budget LES HAUTS DU MOLINAS 2015.

2°) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **ARRETE** avec 23 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) les résultats définitifs tel que définis dans le document budgétaire.

4°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 -D01150316 Af 04 -DE



Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

**AFFAIRE N°08 : FINANCES LOCALES.
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 –
LES HAUTS DU MOLINAS**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2015 du Budget LES HAUTS DU MOLINAS de la Commune créé en 2015, statuant sur l'affectation du résultat global du dit exercice, constatant que le compte administratif présente un déficit d'exploitation de clôture de : - 25 117.18 € et un excédent de la section d'Investissement de 454 936.78 €

1°) **DECIDE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) d'affecter ledit résultat selon le tableau ci-après :

Pour mémoire, résultat antérieur reporté :	
Excédent de Fonctionnement	0€
RESULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	429 819.60
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	429 819.60
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	25 117.18
AFFECTATION DU RESULTAT	
Affectation obligatoire :	
- à la couverture du besoin en financement de la section d'investissement (cpte 1068) :	€
Solde disponible :	
- affectation complémentaire en réserves (cpte 1068)	0 €
- déficit d'exploitation reporté (cpte 002)	25 117.18 €

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

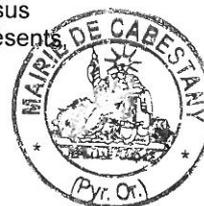
Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329-D01150316AF08-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 08/03/2016 Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 24 Contre : 4 Abstention : 0		SEANCE DU 15 MARS 2016	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER		
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE		
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés	Richard BRAU		
Secrétaire de séance	Josy CRESTA		

**AFFAIRE N°09 : FINANCES LOCALES.
 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
 « BUDGET LES HAUTS DU MOLINAS » 2015.**

Le CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter le budgets primitif 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 Décembre 2015,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

1°) **DECLARE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part,

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


 Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329_DOT150316 AF09 -DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER

Ont donné procuration Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE

Absents excusés Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT

Absents non excusés Richard BRAU

Secrétaire de séance Josy CRESTA

**AFFAIRE N°10 : FINANCES LOCALES.
Vote des taux d'imposition communaux**

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, rappelle que le budget 2016 est voté en la forme d'un budget unique qui reprend les modifications liées à l'intégration dans l'Agglomération Perpignan Méditerranée et sa transformation en Communauté Urbaine ; la baisse des dotations prévisibles ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; les Restes à Réaliser de la section d'Investissement inscrits dans le budget de l'année précédente.

Il rappelle les résultats et affectation du résultat 2015

Il propose un budget équilibré en fonctionnement à 13 772 684 euros et à 8 952 297 euros en investissement

Pour ce faire une augmentation des taux communaux de 5% est proposée :

	2015	Proposition 2016
TAXE D'HABITATION :	10.16 %	10.67%
TAXE SUR LE FONCIER BATI :	13.36 %	14.03%
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI :	60.10 %	63.11%

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) **VOTE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), les Taux des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti ; pour 2016 de la Commune tels que présentés,

2°) **AUTORISE** avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

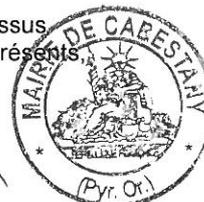
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 - DOM 150316 AF10-DE

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 24
Contre : 4
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

AFFAIRE N°11 : FINANCES LOCALES.

Proposition de budget 2016 : budget commune.

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, rappelle que le budget 2016 est voté en la forme d'un budget unique qui reprend les modifications liées à l'intégration dans l'Agglomération Perpignan Méditerranée et sa transformation en Communauté Urbaine ; la baisse des dotations prévisibles ainsi que les excédents ou déficits de l'année précédente ; les Restes à Réaliser de la section d'Investissement inscrits dans le budget de l'année précédente. Il présente le projet budget 2016 :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement 13 772 684
Dépenses de Fonctionnement 13 772 684

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement 8 952 297
Dépenses d'Investissement 8 952 297

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) **VOTE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), le budget 2016 de la Commune tel que présenté,

2°) **AUTORISE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

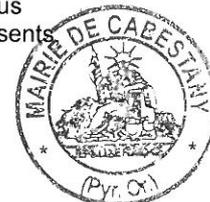
Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 - DC1 J 50316 AFU - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 08/03/2016 Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 24 Contre : 4 Abstention : 0		SEANCE DU 15 MARS 2016	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER		
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE		
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés	Richard BRAU		
Secrétaire de séance	Josy CRESTA		

AFFAIRE N°12 : FINANCES LOCALES.
Proposition de budget LOTISSEMENTS

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, rappelle que le budget est voté sous la forme d'un budget unique, qui reprend les excédents ou déficits de l'année précédente, les Restes à Réaliser de la section d'Investissement inscrits dans le budget de l'année précédente.

Il présente le projet budget 2016:

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	520 558.93
Dépenses de Fonctionnement	520 558.93

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	0
Dépenses d'Investissement	0

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) **VOTE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), la proposition de budget 2016 du budget Lotissement tel que présenté,

2°) **AUTORISE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER), Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329-DCT 150316 AF12-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY		
Date de la convocation :		08/03/2016			
Date d'affichage de la convocation :		09/03/2016			
Nombre de membres :		SEANCE DU 15 MARS 2016			
Afférents au Conseil municipal :				29	
En exercice :				29	
Ayant pris part à la délibération :				28	
Pour :				24	
Contre :				4	
Abstention :		0			
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.					
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER				
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE				
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT				
Absents non excusés	Richard BRAU				
Secrétaire de séance	Josy CRESTA				

AFFAIRE N°13 : FINANCES LOCALES.
Proposition de budget 2016 : budget Logements les hauts du Molinas.

Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, rappelle que le budget 2015 a été voté sous la forme d'un budget unique.

Il présente le projet de budget :

Section de Fonctionnement

Recettes de Fonctionnement	111 118
Dépenses de Fonctionnement	111 118

Section d'Investissement

Recettes d'Investissement	2 500 000
Dépenses d'Investissement	2 500 000

Entendu l'exposé de Monsieur Sébastien POUILLY, Adjoint au Maire, chargé des Finances, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1°) **VOTE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) la proposition du budget 2016 LOGT LES HAUTS DU MOULINAS telle que présentée,

2°) **AUTORISE**, avec 24 votes pour et 4 votes contre (Madame Colette APPERT, Monsieur Patrick SPERRING, Monsieur Philippe GLEIZES, Madame Lydie ROGER) Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

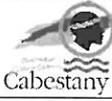
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329-DOTJ50316 AF13-DE

République Française			EXTRAIT DU REGISTRE DU	
Département des Pyrénées- Orientales			CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Date de la convocation :	08/03/2016			
Date d'affichage de la convocation :	09/03/2016			
Nombre de membres :				
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016		
En exercice :	29			
Ayant pris part à la délibération :	28			
Pour :	28			
Contre :	0			
Abstention :	0			
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER			
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE			
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT			
Absents non excusés	Richard BRAU			
Secrétaire de séance	Josy CRESTA			

AFFAIRE N°14 : FINANCES LOCALES.
Redevance d'occupation du domaine public par ERDF

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la Commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité n'avait pas été actualisée depuis un décret du 27 janvier 1956. L'action collective des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité a permis la revalorisation de cette redevance.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil municipal:

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur depuis le 1er janvier 2016 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie au sein du décret visé ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 28,96 % applicable à la formule de calcul issu du décret précité.

La Redevance 2016 serait donc : $(0,381 \times 9\,777 - 1204) \times 1,2896$.

soit : 3 251.13 € trois mille deux cents cinquante un euros et treize centimes et le résultat de son calcul, en rappelant que le montant arrêté tient compte d'une part des taux d'évolution de l'indice ingénierie au cours des périodes 2016 à 2002, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 28,96 % (ou 1,2896) pour 2016 par rapport aux valeurs mentionnées au décret n° 2002-409 du 26 mars 2002, d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L 2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques).

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

1°) **ADOpte** à l'unanimité, la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

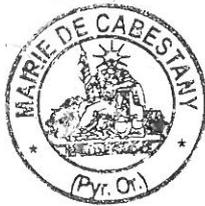
- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mai 2016

PUBLIÉ le : 29 mai 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329-DMJ50316AF14-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :		08/03/2016	
Date d'affichage de la convocation :		09/03/2016	
Nombre de membres :			
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016	
En exercice :	29		
Ayant pris part à la délibération :	28		
Pour :	28		
Contre :	0		
Abstention :	0		
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER		
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE		
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT		
Absents non excusés	Richard BRAU		
Secrétaire de séance	Josy CRESTA		

AFFAIRE N°15 : FINANCES LOCALES.
Demande de subvention à l'ETAT (DETR) pour la mutualisation des productions calorifique et frigorifique du Centre Culturel de Cabestany

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2015 affaire n°15 concernant la mutualisation des productions calorifique et frigorifique du Centre Culturel de Cabestany.

Monsieur le Maire précise que ce projet repose sur une mutualisation des productions de chauffage et de froid pour les deux bâtiments du centre culturel et de l'espace jeunesse. Sur le centre culturel, il convient de remettre les installations vieillissantes (1992) en état. Il convient aussi de remplacer les installations défectueuses de la médiathèque et de remettre à neuf toutes les canalisations au départ des chaudières et groupe froid.

Ce projet permettra de réaliser des économies sur les consommations énergétiques du Centre culturel et du futur espace jeunesse.

Considérant le coût du projet, il avait été décidé de lancer un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée.

Concernant les subventions potentielles de cet équipement, Monsieur le Maire précise qu'il est possible de demander une aide auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local au titre de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) mais également au titre de l'enveloppe dédiée aux grandes priorités d'investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter la DETR 2016 au taux le plus élevé possible (si possible 30% du HT).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

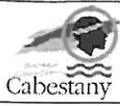
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 2016 0329-DC1150316 AF15.DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

République Française			EXTRAIT DU REGISTRE DU	
Département des Pyrénées- Orientales			CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Date de la convocation :	08/03/2016			
Date d'affichage de la convocation :	09/03/2016			
Nombre de membres :				
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016		
En exercice :	29			
Ayant pris part à la délibération :	28			
Pour :	28			
Contre :	0			
Abstention :	0			
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUJILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER			
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE			
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT			
Absents non excusés	Richard BRAU			
Secrétaire de séance	Josy CRESTA			

AFFAIRE N°16 : FINANCES LOCALES.
Demande de subvention à l'ETAT (Grandes Priorités d'Investissement) pour la mutualisation des productions calorifique et frigorifique du Centre Culturel de Cabestany

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 15 décembre 2015 affaire n°15 concernant la mutualisation des productions calorifique et frigorifique du Centre Culturel de Cabestany.

Monsieur le Maire précise que ce marché repose sur une mutualisation des productions de chauffage et de froid pour les deux bâtiments du centre culturel et de l'espace jeunesse. Sur le centre culturel, il convient de remettre les installations vieillissantes (1992) en état. Il convient aussi de remplacer les installations défectueuses de la médiathèque et de remettre à neuf toutes les canalisations au départ des chaudières et groupe froid.

Ce projet permettra de réaliser des économies sur les consommations énergétiques du Centre culturel et du futur espace jeunesse.

Considérant le coût du projet, il avait été décidé de lancer un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée.

Concernant les subventions potentielles de cet équipement, Monsieur le Maire précise qu'il est possible de demander une aide auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local (enveloppe dédiée aux grandes priorités d'investissement). Cette aide est instruite par la Préfecture de Région (appel à projet géré via la Communauté Urbaine afin de centraliser toutes les demandes du territoire).

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter cette enveloppe spécifique 2016 au titre des grandes priorités d'investissement et au taux le plus élevé possible (si possible 20% du HT).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire, à solliciter au taux le plus élevé possible une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif de soutien à l'investissement local (enveloppe dédiée aux grandes priorités d'investissement).

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 -D01150316 AF16-DE

DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation : 08/03/2016 Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016			
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0		SEANCE DU 15 MARS 2016	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.			
Présents		Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER	
Ont donné procuration		Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE	
Absents excusés		Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT	
Absents non excusés		Richard BRAU	
Secrétaire de séance		Josy CRESTA	

AFFAIRE N°17 : FINANCES LOCALES.
Transfert d'actifs vers PMCU

Monsieur le Maire rappelle la délibération 11a du Conseil Municipal du 30 juin 2015 concernant le transfert des actifs et passifs des services vers la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée.

Il précise que Monsieur LAGUARDA, Trésorier Principal de la DGFIP de Saint Estève informe qu'il y a lieu de délibérer à nouveau car les estimations et les derniers travaux, en valeur brute sur les actifs et passifs des services Eau et Assainissement, avaient été sous évalués. Les valeurs brutes sur la compétence Aire d'Accueil des gens du voyage sont correctement évaluées.

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal d'approuver comme délibéré le 30 juin 2015 à l'unanimité, les Etats de transfert et Mise à disposition des équipements de la Commune de Cabestany vers la Communauté Perpignan Méditerranée :

- Compétence Aire d'Accueil des Gens du Voyage
 - Actif 1 443 722.59 € de valeur brute de terrains-bâtimens et mobilier
 - Passif 1 619 863.19 € dont 762 790.19 € d'emprunts en euros
- Compétence Eau et Assainissement
 - Actif réseau Eau potable 1 448 763.01 + 766 354.68 soit 2 215 117.69 € de valeur brute de réseaux et de branchements
 - Actif réseau Assainissement 6 161 221.20 € de valeur brute de réseaux ; branchements, équipements et station d'épuration
 - Passif de 188 709.05 € pour la compétence Eau et 1 099 103.54 + 849 670.66 soit 1 948 774.20 € pour la compétence Assainissement de valeur brute et constituées de subventions.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité, les Etats de Transfert et Mise à Disposition des équipements de la commune de Cabestany vers la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée tels qu'ils lui ont été présentés.

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016 DIRECTION FINANCES / ECONOMIE / SERVICES A LA POPULATION.

n°identifiant unique : 066-216600289-20160329-N01150316 AF17-DE

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

**AFFAIRE N°18 : INTERCOMMUNALITE.
Lecture publique – Mise en réseau informatique des
bibliothèques : Approbation du principe.**

Pour faire suite à la prise de compétence facultative « Lecture publique : mise en réseau informatique des bibliothèques » par Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine, la commune de Cabestany doit indiquer si elle souhaite que sa bibliothèque intègre le réseau informatique commun.

Les objectifs énoncés par cette prise de compétence sont :

- création d'un réseau physique de communication reliant les bibliothèques à des serveurs communs
- un catalogue commun informatisé des bibliothèques de la communauté urbaine
- un portail commun sur internet pour accéder à ce catalogue et à des ressources numériques en ligne
- Un accès public à internet dans chaque bibliothèque.

Pour les communes qui souhaitent intégrer le projet, les documents de la bibliothèque seront intégrés à une base commune et par la suite l'ensemble du catalogue sera consultable sur internet par les usagers grâce au portail documentaire commun qui proposera aussi plusieurs accès à des ressources numériques.

L'ensemble des transferts des données, l'acquisition des nouveaux outils et l'installation des équipements seront pris en charge par PMCU.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le principe de cette adhésion.

Une convention sera prochainement établie entre PMCU et la Ville de Cabestany et fera l'objet d'un prochain Conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le principe d'adhérer au projet Lecture publique – Mise en réseau informatique des bibliothèques.

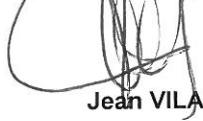
2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 0662715600288-CULTURE / PATRIMOINE.

REF : 2016-00308 - 2016.0329 - D07150316 AF 18 - DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	08/03/2016	
Date d'affichage de la convocation :	09/03/2016	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER	
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE	
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT	
Absents non excusés	Richard BRAU	
Secrétaire de séance	Josy CRESTA	

AFFAIRE N°19 : INTERCOMMUNALITE.
Conférence intercommunale du logement : désignation d'un suppléant.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la loi « ALUR » du 24 mars 2014 modifie en profondeur la gestion de la demande de logement social et la politique des attributions. Elle institue le dossier unique de demande de logement social et renforce les droits à l'information des demandeurs.

L'article 97 de cette même loi crée la Conférence Intercommunale du Logement (CIL). Cette instance, co-pilotée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et le représentant de l'Etat dans le département, a vocation à piloter et coordonner l'ensemble des dispositifs d'attribution des logements locatifs sociaux sur les territoires concernés (schéma de principe en annexe). La loi dite « Lamy », du 21 février 2014 rend obligatoire la création de la CIL pour les EPCI dotés d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et de quartiers prioritaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que compte-tenu de l'effectivité de son PLH et de la présence de 9 quartiers prioritaires dans la ville-centre, le Conseil Communautaire de Perpignan Méditerranée a approuvé la démarche de création de la CIL ainsi que sa composition.

Il précise que la Conférence Intercommunale du Logement sera composée de deux instances : une conférence plénière et un bureau, plus restreint. Les membres de la CIL, conformément à la loi, seront répartis dans 3 collèges :

- Collège des collectivités locales,
- Collège des professionnels du secteur locatif,
- Collège des usagers ou des associations intervenant auprès des personnes défavorisées ou locataires.

Pour ce qui est du collège des collectivités locales, la composition retenue pour les communes est la suivante :

- Les 36 maires sont membres de droit, en tant que titulaires, de la commission plénière,
- 1 représentant du Conseil Départemental en tant que titulaire de la commission plénière

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir réunir l'instance plénière fin mars 2016, Perpignan Méditerranée demande aux communes de désigner un élu suppléant.

La constitution du bureau de la CIL sera arrêtée lors de la première séance de travail de l'instance plénière de la CIL.

La composition de la CIL fera l'objet d'un arrêté conjoint de Perpignan Méditerranée et de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de désigner comme suppléante Madame Michèle CAIL COMS.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **DESIGNE** à l'unanimité, Madame Michèle CAIL COMS comme suppléante de Monsieur le Maire au sein de la Conférence intercommunale du logement.

2°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 Mars 2016

PUBLIÉ le : 29 Mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 -D01150316AF19-DE

République Française Département des Pyrénées- Orientales		 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY	
Date de la convocation : 08/03/2016 Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016		SEANCE DU 15 MARS 2016		
Nombre de membres : Afférents au Conseil municipal : 29 En exercice : 29 Ayant pris part à la délibération : 28 Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0				
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.				
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER			
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE			
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT			
Absents non excusés	Richard BRAU			
Secrétaire de séance	Josy CRESTA			

AFFAIRE N°20 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Convention de mise à disposition entre la Commune et le CCAS.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'organisation et le fonctionnement des services municipaux et du CCAS nécessitent la mise à disposition de locaux et de personnel entre ces deux entités.

Il précise que ces mises à disposition ont donné lieu à l'établissement de conventions en 2011.

Une actualisation est proposée et prévoit l'établissement d'une convention unique (locaux + personnel).

Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de cette convention et de donner délégation à Monsieur le Maire pour sa signature.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

- 1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.
- 2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.
- 3°) **DIT** que la présente délibération sera :
 - télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
 - publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
 Les jours, mois et an que dessus
 Et ont signé tous les Membres présents,

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,
 CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
 INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329
 D01150316 AF 20-DE

DIRECTION VIE SOCIALE ET FAMILIALE.

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

**AFFAIRE N°21 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement CAF
du LAEP**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la sa création en 2012, la Commune a signé une convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations familiales pour le versement de la prestation de service du LAEP.

Il précise qu'il convient de procéder au renouvellement de la convention avec la Caisse Allocations Familiales incluant les dispositions d'objectifs et de financement. Cette convention est conclue du 01/01/2016 au 31/12/2019.

Objectifs poursuivis par la prestation de service LAEP :

- conforter la relation entre les enfants et les parents.
- offrir un espace d'épanouissement et de socialisation des enfants.
- favoriser également les échanges entre adultes.
- conforter la relation entre les enfants et les parents.

Il demandé de Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement du LAEP avec la CAF pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **APPROUVE** à l'unanimité, le projet de convention tel qu'il lui a été présenté.

2°) **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit document.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,



Jean VILA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288- 20160329 - D07150316 AF 21 - DE

DIRECTION ENFANCE / EDUCATION.

Date de la convocation : 08/03/2016
Date d'affichage de la convocation : 09/03/2016

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
En exercice : 29
Ayant pris part à la délibération : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

SEANCE DU 15 MARS 2016

L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.

Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT
Absents non excusés	Richard BRAU
Secrétaire de séance	Josy CRESTA

AFFAIRE N°22: SOCIAL, CITOYENNETE, SANTE ET SECURITE
Modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'avancement de carrière des agents, qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs en ouvrant :

4 grades d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe 35/35^{ème},
3 grades d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe 35/35^{ème},
3 grades d'adjoint technique Principal de 1^{ère} classe 35/35^{ème}.

Il précise qu'il ne s'agit pas de création d'emploi.

Après avoir entendu l'exposé de son président et en avoir débattu, le conseil municipal,

1°) **DECIDE** à l'unanimité, la modification du tableau des effectifs comme suit en intégrant les grades évoqués.

EMPLOIS	EFFECTIF	POURVU	A POURVOIR
DIRECTEUR DE CABINET	1	1	0
ATTACHE	6	1	5
ATTACHE PRINCIPAL	3	3	0
D.G.S. (2 à 10.000Hts)	1	1	0
REDACTEUR	4	1	3
REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CL	2	0	2
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CL	3	2	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CL	4	2	2
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CL	4	4	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL	10	9	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CL TNC 28/35	1	1	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL	10	4	6
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL TNC 28/35	1	0	1
BIBLIOTHECAIRE	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 1ER CL	1	1	0
ASSISTANT DE CONSERVATION PPAL 2CL	1	0	1
ASSISTANT DE CONSERVATION 2EME CLASSE	2	0	2
ADJOINT DU PATRIMOINE PPAL DE 2EME CL	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 1ERE CL	5	3	2
ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CL	5	1	4
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL TNC 17,30/35	1	0	1
ADJOINT DU PATRIMINE DE 2EME CL TNC 20/35	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1CL	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2CL	1	1	0
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL 35/35ème	7	1	6
ADJOINT D'ANIMATION DE 1ERE CL 28/35ème	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL	13	12	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 17,30/35	3	0	3
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 28/35	10	8	2
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 30/35ème	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 31/35ème	3	3	0
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 32/35ème	1	1	0

ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL TNC 34/35ème	2	2	0
ANIMATEUR TERRITORIAL	3	1	2
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 1CL	1	1	0
ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PPAL 2CL	1	0	1
ASSISTANT ENS. ARTIST. PPAL 2CL 4,5/20 ET 13/20	2	0	2
ASSISTANT SPECIALISE ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE 5/20	1	0	1
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF PRINCIPAL	1	1	0
ASSISTANT SOCIO EDUCATIF	1	0	1
MONITEUR EDUCATEUR	1	0	1
PUERICULTRICE HORS CLASSE	1	0	1
PUERICULTRICE DE CLASSE SUPERIEURE	1	1	0
PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	2	0	2
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE	1	0	1
INFIRMIER EN SOINS GENERAUX DE CLASSE NORMALE TNC 28/35	1	1	0
EDUCATEUR CHEF JEUNES ENFANTS	1	1	0
EDUCATEUR PRINCIPAL JEUNES ENFANTS	1	0	1
EDUCATEUR JEUNES ENFANTS	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	2	2	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PPL DE 2EME CL TNC 28/35	1	1	0
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL	3	0	3
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 28/35	1	0	1
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE 1ERE CL TNC 21/35	1	0	1
INGENIEUR PRINCIPAL	2	1	1
INGENIEUR	2	0	2
TECHNICIEN PRINCIPAL 1ERE CL	3	2	1
TECHNICIEN PRINCIPAL 2EME CL	2	1	1
TECHNICIEN	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL	14	11	3
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 2EME CL	19	9	10
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL	27	15	12
ADJOINT TECHNIQUE PPAL DE 1ER CL	20	14	6
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 28/35EME	10	0	10
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL 33/35EME	2	1	1
ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CL TNC 33/35EME	5	1	4
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 33/35EME	24	22	2
ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CL TNC 17,30/35EME	3	1	2
AGENT DE MAITRISE	4	2	2
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	5	4	1
AIDE OPERATEUR DES APS	2	0	2
AIDE OPERATEUR DES APS 17,30/35	1	0	1
OPERATEUR DES APS	1	0	1
OPERATEUR DES APS QUALIFIE	1	0	1
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 2EME CLASSE	2	0	2
EDUCATEUR DES APS 2EME	2	0	2
EDUCATEUR DES APS PRINCIPAL 1ERE CLASSE	2	2	0
ATSEM PRINCIPAL 1ERE CLASSE	1	1	0
ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	3	5	3
ATSEM DE 1ERE CLASSE	14	6	8
BRIGADIER CHEF PRINCIPAL	1	1	0
BRIGADIER	2	2	0
GARDIEN DE POLICE MUNICIPALE	1	0	1
TOTAL	324	174	150

2°) DIT que le nouveau tableau des effectifs annule et remplace celui du 16 décembre 2015.

3°) DIT que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré

Les jours, mois et an que dessus

Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,


Jean WLA



Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 29 mars 2016

PUBLIÉ le : 29 mars 2016

N° identifiant unique : 066-216600288-20160329
D01J503J6AF22-DE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES.

République Française Département des Pyrénées- Orientales	 Cabestany	EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CABESTANY
Date de la convocation :	08/03/2016	
Date d'affichage de la convocation :	09/03/2016	
Nombre de membres :		
Afférents au Conseil municipal :	29	SEANCE DU 15 MARS 2016
En exercice :	29	
Ayant pris part à la délibération :	28	
Pour :	28	
Contre :	0	
Abstention :	0	
L'an deux mille seize et le mardi quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à Cabestany et au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VILA, Maire.		
Présents	Jean VILA, Elisabeth RIVAS, Antoine FIGUE, Edith PUGNET, Sébastien POUILLY, Vanessa PAYA, Alain JACQUET, Cécile LACAPERRE, Hervé BLANCHARD, Alain TROTEL, Anne-Marie DELON, André GILLARD, Nadine DRILLIEN, Josy CRESTA Gérard BOSCH, Chantal CASIMIR, Marie-Christine COPPOLA, Jean-Pierre CAMPS, Stéphane QUINTIN, Karine TARTAS, Jean-François REGNIER, Colette APPERT, Patrick SPERRING, Philippe GLEIZES, Lydie ROGER	
Ont donné procuration	Michèle CAIL COMS à Jean VILA, Yvette MESTRE à Antoine FIGUE, Mehdi BARKAT à Cécile LACAPERRE	
Absents excusés	Michèle CAIL COMS, Yvette MESTRE, Mehdi BARKAT	
Absents non excusés	Richard BRAU	
Secrétaire de séance	Josy CRESTA	

AFFAIRE N°23 : EQUIPEMENT / SCOLARITE / SPORTS / CULTURE.
Réfection de l'école Jacques Prévert : choix du mode de dévolution des marchés publics et approbation du dossier de consultation.

Dans le cadre du projet de réfection de l'école Jacques Prévert, Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des travaux de réhabilitation seront entrepris lors des vacances d'été 2016.

Il précise que ces travaux font suite à des problèmes d'infiltrations au niveau de la toiture lors d'épisodes pluvieux, mais également d'isolation thermique lors des changements de saisons. Ce sera également l'occasion d'opérer à la mise aux normes accessibilité conformément à l'engagement de la commune dans le cadre de l'ADAP, Agenda d'Accessibilité Programmée, mais aussi d'améliorer les conditions d'éclairage du bâtiment (installation d'un éclairage à Led et détecteurs de mouvements pour éclairage automatique).

Les caractéristiques du chantier sont les suivantes :

- Le délai global des travaux, tous lots confondus est fixé à 2 mois (mois de préparation inclus hors congés)
- Il s'agira de réaliser des travaux de couverture, bardage toiture, de pose de plafonds suspendus, de pose de menuiseries et enfin de travaux d'électricité.

Conformément au règlement des marchés publics de la ville de Cabestany voté en séance du 16 février 2016, il propose au Conseil municipal d'approuver la procédure de dévolution du marché de travaux.

Au vu, des travaux à réaliser, et de leur montant, il propose de lancer un marché de travaux sous la forme de la procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de son président, pris connaissance des pièces déposées sur son bureau, en avoir débattu et après avoir valablement délibéré:

1°) **AUTORISE** à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une consultation sous la forme d'une procédure adaptée.

2°) **DIT** que les crédits nécessaires à ces prestations sont inscrits au budget.

3°) **DIT** que la présente délibération sera :

- télétransmise à Madame la Préfète des Pyrénées-Orientales
- publiée et affichée conformément aux règlements en vigueur.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Et ont signé tous les Membres présents

EXTRAIT CONFORME

Le Maire,

Jean VILA



Le Maire,
CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Maire dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

TRANSMIS au représentant de l'Etat le : 01 avril 2016

PUBLIÉ le : 01 avril 2016

N° identifiant unique : 066-216600288-20160401-DCT1B031GAF23-DE

DIRECTION SERVICE TECHNIQUE ET URBANISME.